

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 06 mars 2025

Objet : code général des collectivités territoriales, articles L. 123-5 et suivants et R. 123-1 et suivants.

Article : portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Rilhac-Rancon.

Article : le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 123-5.

Article : la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 12 mai 2023 prescrivant la modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Rilhac-Rancon.

Article : le décret du Ministre le Vice-Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 17 février 2025, désignant le Maire (M. BERNARD PÉLÉRY) en qualité de commissaire enquêteur.

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°1 du PLU de Rilhac-Rancon.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Il y a lieu, conformément à l'article L.123-46 du Code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Rilhac-Rancon. Cette procédure consiste à modifier les Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) électorales et sectorielles.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 24 mars 2025 à partir de 09h00 au vendredi 06 juin 2025 à 18h30 inclus, soit pendant 73 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 39 rue Bernard Péléry, 87000 Limoges, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2. Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du lundi 24 mars 2025 à partir de 09h00 au vendredi 06 juin 2025 à 18h30 aux dates et aux lieux suivants :

- A la mairie de Rilhac-Rancon, située au **2 rue du Peyrieu, 87570 Rilhac-Rancon**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux des publics, soit les heures normales, comprises de 09h30 à 12h30 et 14h30 à 17h30, les jours de 09h30 à 17h30.
- Au siège de Limoges Métropole, situé au **39 rue Bernard Péléry, 87000 Limoges**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux des publics, soit de lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Rilhac-Rancon (Boulevard Rilhac-Rancon FC) et sur le site internet de Limoges Métropole (Boulevard Limoges-métropole.fr) pendant l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public des lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès du Maire ou du Président de Limoges Métropole (39 rue Bernard Péléry, 87000 Limoges, tel. 05 55 42 21 42, courriel : urbanisme@limoges-metropole.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra, à sa demande et à son frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Rilhac-Rancon

1 DOCUMENT - Publié le 7 Mars 2025



26380.pdf
(.pdf, 197,2 Ko)



TÉLÉCHARGER